

joan stavo-debauge

Les vices d'une inconséquence conduisant à l'impuissance de la politique française de lutte contre les discriminations

Première Partie¹

«Tu ne catégoriseras point !»

Introduction générale

Les «discriminations», à ce qu'il semble, voilà l'exemple d'un «problème public» maintenant dûment constitué - la morale publique réproouve les discriminations avec un bel unanimité, des recherches lui sont maintenant dévolues, des livres et articles paraissent, des dispositifs politiques publics l'adressent, le droit se réaménage pour y répondre plus efficacement en implémentant ce que requiert les programmes Européens. Toutefois, les choses sont moins évidentes si l'on se penche plus avant sur ce bel alignement. Il apparaît alors que l'on a plutôt, et contre toute attente, affaire à un «problème public» bien mal confectionné car adossé à une compréhension inachevée de ce en quoi consiste une lutte contre les discriminations et de ce qu'elle requiert comme équipement catégoriel. Et l'ensemble qui semblait montrer une belle cohérence appert en fait fonder sur une inconséquence majeure. C'est cette inconséquence que l'on abordera sans ménagement dans cet article livré en deux temps.

Par là, nous entendons faire œuvre de critique : la révélation d'une inconséquence étant l'un des opérateurs majeurs du critique, comme l'a bien montré M. Walzer² (1996 & 1997), puisqu'elle oblige à comprendre ce que requiert *réellement* les valeurs sur lesquelles on dit vouloir asseoir la communauté. Toutefois, ici on ne cherchera pas à exhumer le caractère obligeant des valeurs mais bien plutôt le caractère obligeant de l'énoncé répété à satiété tout aussi bien dans nos disciplines (sociologiques, juridiques, politologiques, démographiques) que par un certain nombre d'acteurs publics : «il faut lutter contre les discriminations !». Soit, «luttons !» répondons nous sans mal. Mais l'on ajoutera que pour cela il convient de disposer de tout ce qui est nécessaire à la conduite de cette lutte et que pour le découvrir il faut penser sérieusement et conséquemment. Si la révélation d'une inconséquence est un procédé critique tout à fait digne c'est donc que la conséquence est une vertu, vertu minimale mais vertu première, surtout pour ce qui concerne le tra-

vail intellectuel qui se donne l'action politique comme horizon.

Quelle est cette inconséquence et pourquoi estimons nous que la compréhension du «problème public» de la discrimination est, en France, «bancale» ? De même, pourquoi considère-t-on que l'inachèvement de celle-ci, et l'absence conjointe d'opérationnalisation de la lutte réclamée, est en partie imputable à nos disciplines ? Car c'est bien à celles-ci, qui se font pourtant les héroïnes d'un volontarisme et les hérauts de la critique du manque de «volonté politique» des agents publics³, que s'adresse aussi le relevé de l'inconséquence.

Celle-ci tient d'abord à l'absence de considération satisfaisante de la conversion opérée dans le passage d'une «Politique de l'Intégration» à une «Politique de lutte contre les discriminations». La première reposait sur une manière bien spécifique de dresser le problème rencontré, elle s'adossait à une compréhension particulière de la communauté et était apparée au façonnement et à l'usage de «catégories» qui l'étaient tout autant. Et il en est de même pour la seconde. Toutefois, celle-ci a été installée (essentiellement de manière discursive) sans que soit conjointement pensé et apprêté le cadre catégoriel qui devait *nécessairement*⁴ accompagner sa venue et son implémentation pratique. Si la seconde est bien une «requalification» de la première (Lorcerie, 2000), encore faut-il prendre au sérieux ce que cette requalification déplace et réclame afin que d'être achevée.

Pour comprendre ce qui a empêché, et empêche encore, de réfléchir à la confection des «catégories»

¹ Cet article sera suivi d'une deuxième partie à paraître dans le prochain numéro de la revue (note des éditeurs).

² Pour un point, très sévère, sur l'opération critique d'appel à la «cohérence normative» conduite par M. Walzer, cf. Hunyadi (2000).

³ Un manque de «volonté politique» des agents publics dénoncé si fréquemment par certains chercheurs que l'on peut craindre qu'ils ne voient là la seule mission de la sociologie. Mais les agents publics se voient aussi reprocher avec une égale virulence leur «racisme» ou, moins sévèrement, leur participation à une coupable «ethnisation» des personnes marquant soit la reconduction d'une idéologie colonialiste, soit une dérive vers de «dangereux» modes de traitements anglo-saxons de la différence (Amselle, 2001; Bataille, 2003; Borillo, 2003; De Rudder, Poiret & Vour'ch, 2000; Fassin, 2000; Fassin, 2003; Merlié & Spire, 2000; Schnapper, 2000; Spire, 1998).

⁴ On verra dans la suite de l'article (à paraître dans le prochain numéro de Carnets de Bord) que cette «nécessité» est une nécessité tant logique que logistique.

(statistiques, notamment) et des dispositifs qui pourraient soutenir adéquatement une telle politique, il nous faut nous tourner vers le passé récent de nos disciplines. Cela pour rendre compte des «bonnes raisons» et des «mauvais présages» qui fondèrent (politiquement, moralement et historiquement) les réticences actuelles des sociologues à s'occuper de cette question de l'équipement catégoriel (Breviglieri & Stavo-Debaugé, 2004).

Une fois ces raisons exhumées, l'on verra qu'elles ont été réactivées avec une force renouvelée lors de la «controverse des démographes» car le fond de défiances (opérant quasiment sur le mode du réflexe d'évitement) qu'elles ont sédimenté chez les acteurs s'articula au ressort d'un «sens commun constructiviste», maintenant partagé par les statisticiens, pour se radicaliser (Stavo-Debaugé, 2003b). Mais cette controverse ne vaut pas seulement comme un événement ponctuel - événement paradoxal puisque tout à la fois il amorce la «requalification» et en même temps la laisse à mi-parcours, coincée dans un «entre-deux»⁵ pour le moins paralysant. L'émoi et les craintes qu'elle a ressuscité laisse en effet un sillage d'effets bien étranges. En effet, à l'issue de cette controverse, un certain nombre de chercheurs et statisticiens se replièrent sur les catégories «immigré» ou «issu de l'immigration» (alors que celles-ci avaient été violemment attaquées peu de temps auparavant, parfois par les mêmes) et épuisèrent la réflexion, pourtant tout juste amorcée, par la stipulation de quelques «principes» aux prétentions immédiatement prescriptives (cf. la «Note» qui arrête les positions de l'INSEE, de la DRESS et de l'INED). La première partie de notre chemin d'arguments se finira sur l'affirmation officielle de ce point d'arrêt.

Pour parachever notre entreprise critique, dans la seconde partie, appelée à paraître dans le prochain numéro de cette même revue, l'on enquêtera sur les conséquences pratiques des révisions juridiques emportées par les Directives Européennes relatives à la lutte contre les discriminations, et singulièrement par la consécration du concept de «discrimination indirecte»⁶. Cette enquête, plus analytique qu'empirique, nous permettra de mettre en évidence combien les défiances exprimées lors de la «controverse des démographes» (et fondant la position officielle des instances de la statistique publique) cadrent mal avec les réquisits d'une politique publique européenne s'appuyant sur le droit pour poursuivre l'égalité⁷. Pour documenter plus concrè-

tement cet écart, on se penchera alors sur la réponse française aux demandes de statistiques formulées par l'Europe; une réponse prenant la forme d'une mise en valeur de l'enquête «Construction des identités» (INED/INSEE) - enquête qui nous ramènera, une fois encore, à la «controverse des démographes» puisque son «design» procède de celle-ci. Nous terminerons alors le cheminement tracé par les deux segments de notre propos par quelques remarques relatives au façonnage des «bonnes» catégories, c'est-à-dire celles qui seraient ajustées à la capture des «différences» pertinentes pour l'élaboration d'une politique de lutte contre les discriminations («ethniques» et «raciales») *conséquente*.

Les sources de l'embarras de la catégorisation des «différences» livrant à la discrimination : les sciences sociales et les «jeunes issus de l'immigration»

Les embarras, scrupules et craintes accompagnant la spécification publique de la nature des «différences», sous un titre catégoriel stable, qui affectent les «populations» dites «issues de l'immigration» (ou «d'origine étrangère»), «différences» qui les exposeraient à des discriminations, ne datent pas d'aujourd'hui.

⁵ Comme on le verra, les inquiétudes cristallisées par la dite controverse, et pourtant transportées jusqu'à aujourd'hui où l'on entend «lutter contre les discriminations», ne prennent leur plein sens que dans le «champs de problématique» (Quéré, 2002) ouvert et défini par la «politique de l'intégration». Sur le caractère «empêtrant» de cet «entre-deux» pour les agents publics chargés de conduire localement cette lutte avec le dispositif public du «parcours à l'emploi», cf. Stavo-Debaugé (à par.).

⁶ Inscrit maintenant jusqu'au sein du canon français. Mais une inscription qui, en l'état et pour des raisons juridiques de plus haut rang (car il en va de normes Constitutionnelles), laisse cette catégorie juridique sans grande portée, comme le souligne G. Calvès (2002), et à notre étonnement cela non sans s'en féliciter - un an auparavant, cette juriste soulignait plutôt le caractère proprement «subversif» de cette catégorie juridique (Calvès, 2001). Il semble que dans le laps de temps séparant ses deux articles elle eut à s'inquiéter de l'exigence d'alignement sur le droit anglo-saxon transportée par la notion de «discrimination indirecte». L'on reviendra sur cette notion et sur les conditions de son efficacité dans la seconde partie de notre article.

⁷ L'égalité par le droit, comme le résume bien le titre du très bel ouvrage de D. Sabbagh (2003), à ce jour le meilleur travail de langue française (pour ne pas dire plus) sur la question des politiques de lutte contre les discriminations américaines, mieux (mê)connues sous le nom de «affirmative action».

d'hui. En effet, les inquiétudes relatives à la sélection des bonnes catégories qui eurent à s'exprimer durant la «controverse des démographes» n'ont pas surgi spontanément à cette occasion. Il apparaît qu'elles sont intriquées dans l'histoire même des disciplines, notamment des sciences sociales et démographiques, qui ont anxieusement et continuellement prêté attention au devenir de ces «populations». Pour retrouver les raisons politiques et morales fortes qui se tiennent en arrière et fournissent un plan de consistance aux vives réticences à la catégorisation publique de l'étrangéité, nous ferons un détour par une enquête menée conjointement avec Marc Breviglieri (Breviglieri & Stavo-Debauge, 2004). Ce détour nous montrera l'épaisseur historique et la nature proprement politique d'une véritable *hantise* de la catégorisation publique de ce genre-ci de «différences», hantise multiforme qui travailla sans relâche les sociologues s'occupant de «l'intégration» de ces «populations».

Dans le cadre de ce travail⁸ consacré aux «moteurs» positifs (les «biens» visés, activant des *aspirations*) et négatifs (les «maux» dont on se garde et qu'il faut éviter, informés par des *hantises*) qui animent et conduisent l'écriture des sociologues s'occupant des «jeunes issus de l'immigration», l'on a ainsi pu déceler une très nette inquiétude focalisée sur la question de «l'identité» de ces jeunes - focalisation qui déplace avec elle la question de leur saisie catégoriale. Si l'inquiétude paraît comme le vecteur central qui anime l'attention des sociologues, c'est que l'objet sur lequel elle porte, du fait de sa constitution même, appelle une vue orientée vers le futur. En effet, les deux éléments (*jeune* et *immigré*) qui composent l'objet soumis au regard sociologique déclarent des propriétés spécifiquement problématiques. Comme le «jeune» est celui qui, «venant au monde» dans une condition de dépendance et de relative incapacité, doit être équipé des capacités requises pour les épreuves par lesquelles les adultes font société, par quoi il pourra être déclaré et se déclarer «du monde et pour le monde», il se trouve alors que l'attention qu'on lui porte s'ordonne à son *devenir*. Devenir fragile et incertain qui soulève une émotion d'inquiétude. «L'immigré» appelle une semblable attention, puisqu'il est celui qui «vient à un monde» - depuis un *ailleurs* excentrique (pour celui qui le reçoit et le voit venir) qui l'aurait originellement disposé d'une certaine manière - pour lequel, en tant qu'il ne fait qu'arriver, il se présente peu ou mal équipé. De lui, est attendu qu'il puisse, à l'issue d'un

«parcours», se dire et être dit partie prenante «de ce monde». C'est donc pareillement son devenir qui est soumis à une anxieuse appréciation⁹.

Cette focalisation générique¹⁰ sur «l'identité», advient sur la base d'une considération inquiète des «vulnérabilités» (Ricœur, 2001) qui fragilisent leur devenir, sous le double titre de la «communauté» et de «l'individu». Poursuivant une histoire politique se faisant et répondant des effets de celle-ci en oscillant constamment entre des gestes «d'alerte» et «d'apaisement», l'écriture sociologique se penche ainsi sur divers «lieux» problématiques où seraient mises en péril la reconnaissance d'une *appartenance plénière* et l'édification d'une *autonomie* de ces personnes.

L'attention anxieuse à un devenir-membre de la communauté et à un devenir-individu des personnes «issues de l'immigration»

Ce souci de la réalité et de l'effectivité de l'appartenance porte ainsi les chercheurs à enquêter des «lieux» où s'annonce l'existence persistante¹¹ d'obstacles entravant l'exercice de *capacités* et l'obten-

⁸ Dans celui-ci nous avons considéré environ trente ans d'écriture sociologique et anthropologique (de 1975 à 2003). C'est une version courte de notre enquête commune que l'on trouve dans Breviglieri & Stavo-Debauge (2004). Nous reprenons ici un certain nombre d'éléments de ce commun travail.

⁹ Étonnamment cette parenté pragmatique des propriétés anthropologiques de l'enfant (le «jeune») et de l'étranger («l'immigré») n'a été que fort peu soulignée par les chercheurs, alors même qu'elle permettrait de comprendre la nature toute spéciale de l'embarras moral et politique qui teinte nos conduites envers ces deux figures d'être. Ainsi, A. Renault, *coup sur coup*, propose une réflexion sur les difficultés du traitement démocratique de «l'altérité» culturelle (Mesure & Renault, 1998), puis sur celles relatives à la considération de «l'enfance» (Renault, 2002), sans apercevoir que les embarras des «Modernes» à l'égard de ces deux figures tiennent à leur troublante mais inavouable et impraticable similitude - puisque l'on ne peut décemment traiter l'enfant comme un étranger et qu'on ne saurait se résoudre à considérer l'étranger comme un enfant.

¹⁰ Masquant en fait une attention accordée de façon privilégiée aux jeunes nés de parents d'origine maghrébine et de milieu ouvrier.

¹¹ Persistance induite car les «jeunes issus de l'immigration» ne peuvent plus être traités comme de simples hôtes. Ils doivent pouvoir bénéficier des promesses de l'appartenance plénière au genre de communauté politique pour laquelle et depuis laquelle les chercheurs écrivent.

tion de *biens* promis à ceux qui *pleinement* appartiennent à la communauté. Les inquiétudes morales et politiques des sociologues s'appuient sur une «grammaire de l'appartenance»¹². Celle-ci s'offre en effet comme un «ressort» partagé (Pattaroni, 2001) qui anime l'attention et conduit les prises de position publique. En vertu de cette grammaire, l'appartenance au genre de communauté politique valorisé par les sociologues promet, promeut et attend trois réalisations qui circonscrivent trois *niveaux* d'appartenance. L'on peut alors dire que seul pleinement et effectivement appartient (i) celui qui n'est pas *mis*, ou ne se met, *à part* parce qu'il subit une *assignation* ou parce qu'il nourrit par excès une *dissemblance*; (ii) celui auquel les institutions offrent une *part* et qui est *équitablement* inscrit dans leur jeu; (iii) celui qui peut *prendre part* aux débats, *faire part* de sa voix en *paraissant* sur l'espace public et en *participant* à l'édification du bien commun de la communauté. Par ailleurs, cette même grammaire emporte également une vue sur les personnes puisqu'elle promeut et attend que celles-ci s'adonnent à la communauté et se tiennent face aux autres dans un état d'*individu*¹³. L'appartenance à la communauté *s'accorde* en effet à un *individu*. Elle se réalise adéquatement lorsque les personnes qui la composent *s'accordent* les uns avec les autres, et se comprennent elles-mêmes, en se tenant pour des *individus autonomes, distincts* les uns des autres, capables de soutenir des *projets* et d'articuler une *voix* qui leur soient *propres* tout en participant *activement* d'un espace public où s'assurent et se reconnaissent ses capacités.

Sur la base de cette compréhension des promesses et des attendus émanant de cette grammaire, l'écriture sociologique a ainsi été animé par un lot délimité de préoccupations touchant à *l'origine* des «enfants d'immigrés» (une origine et/ou un traitement public de celle-ci qui freineraient tant la réalisation de leur *appartenance* que leur constitution ou reconnaissance en tant qu'*individu*). Ceux-ci veraient en effet paraître la menace (i) de se trouver coincés dans des nids communautaires, (ii) maintenus dans les positions subalternes et dominées qu'occupaient originellement leurs parents et (iii) forcés de n'entretenir qu'une parole publique de faible portée. Autour de ces trois points relatifs à la question de la «communauté» se dégageront des cycles d'écriture tenus par les difficultés (i) de leur accès à une spatialité élargie et de l'état de la reconnaissance d'une commune humanité, (ii) de

leur inscription égale dans les institutions (s'attendant dans l'effectivité d'une «mobilité sociale»), (iii) de l'accès et de la portée de leur voix et contributions dans l'espace politique. L'inquiétude relative à leur devenir-*autonome* donnera, quant-à elle, lieu à des préoccupations tenant également à l'origine et à sa prise en compte publique. Ces préoccupations adresseront diverses figures de *dépendances*, retenant l'éclosion et la consolidation d'un *individu*, spécifiées (i) comme *héritage* obligé du «projet de retour» de leurs parents (lequel projet verrouillerait la possibilité pour ces «jeunes» de s'ouvrir un avenir pleinement leur) et *attache* à l'espace et à l'honneur communautaire (freinant l'élan qui conduit à une autonomisation); (ii) comme *mises sous influence* (religieuse ou culturelle) ne faisant pas de l'autonomie une «idée projet» (Ricœur, *op. cit.*) et occupant la personne au point où ne pourrait se faire jour l'espace d'une *distanciation* réflexive; (iii) ou encore comme *dominations* mettant le «jeune» sous la tutelle d'un *paternalisme* (l'empêchant de se tenir pour responsable et de s'estimer capable) ou privant celui-ci des ressources qui soutiennent l'actualisation des pouvoirs s'offrant normalement à qui est reconnu autonome.

Des mises à mal de la commune appartenance et de l'éclosion d'un individu emmenées par la catégorisation

L'on ne recomposera pas dans cet article les dynamiques et sursauts de cette écriture sociologique, qui constamment s'inquiète de la portée de ses énoncés en craignant de voir les catégories qu'elle dispose saisies par des mésusages, de même que l'on ne fera pas la liste des «lieux» controversés soumis à l'enquête par les sociologues¹⁴. On s'arrêtera ici sur le fait que cette écriture, de même que les

¹² *Grammaire que nous avons dégagé et spécifié au travers des alertes, critiques et maux révélés ou dévoilés par les sociologues. Ces négativités portés à l'attention du public déclarent en effet ce qui menace ou rend problématique la réalisation de la grammaire. En cela notre travail s'inscrit dans le sillage du geste de la sociologie pragmatique (Boltanski & Thévenot, 1991; Boltanski & Chiapello, 1999; Thévenot, 1998; 1999; 2000). Sur le geste pragmatique, cf. Breviglieri & Stavo-Debaugé (1999).*

¹³ *Sur les exigences relative à l'advenue de la personne dans un état où se reconnaissent les capacités d'un «individu», cf. Pattaroni (à paraître).*

¹⁴ *Pour cela nous renvoyons à l'article pré-cité.*

problématiques qu'elle adresse ainsi que les débats controversés qu'elle suscite (via des gestes d'alerte) ou auquel elle répond (via des gestes d'apaisement), porte l'empreinte forte d'une *hantise* relative à la catégorisation publique des «différences» et à la caractérisation de la nature des inégalités et vulnérabilités qui affectent les «jeunes issus de l'immigration». S'alimentant à de *fâcheux précédents* (dont mémoire est gardée)¹⁵ ou à *d'exotiques contre-modèles* (dessinant un futur indésirable)¹⁶ qui, tout à la fois, instruisent et attisent l'attention critique de la sociologie parce qu'ils inscrivent la mémoire d'un *mal* dont il faut activement éviter le retour et ouvrent la vigilance sur de *dangereuses* «propensions» dont il convient de circonscrire l'émergence, cette hantise de la catégorisation est transversale. Et cela à deux titres, puisque si elle se trouve sans cesse reconduite à mesure que se déroule l'histoire poursuivie et jugée par l'écriture sociologique, elle parcourt également tous les niveaux où, pour le sociologue, s'enquête l'effectivité de l'appartenance et s'observent l'édification et la reconnaissance de l'autonomie des personnes.

L'inscription catégoriale, parce qu'elle signe publiquement une «différence» en faisant le *départ* entre les personnes sur la base de leur «origine», pourrait donner effet à une *mise en demeure dans une spatialité originaire*. Elle se profile alors comme étant susceptible de conduire une «mise à part» qui, redonnant effet à l'absence de partage d'un espace commun «natif», marquerait un défaut de reconnaissance d'une humanité commune. Cette mise en demeure catégoriale présente également d'autres traits fâcheux puisqu'elle menacerait le processus d'*individualisation* des «jeunes issus de l'immigration». Rapportées et rabattus en un lieu¹⁷ par la puissance publique, les personnes passibles de cette catégorisation pourraient alors se sentir tenues, plus que de raison, par ce que commande l'appréciation (en première personne) ou l'attribution (en troisième personne) d'une différence quant à leur origine. Vient alors la crainte que cela ne conduise à la rétraction de ses personnes dans un *caractère* (Ricœur, 1955; 1990), soit en une identification close et totalisante, qui, en les maintenant sous l'empire d'une modalité obligeante et exclusive de l'identité, pourrait étouffer l'affirmation d'un «soi» doté de volonté et entraverait son *autonomisation*.

Le fait de cette inscription catégoriale, produite au milieu des années 80 pour soutenir des politiques

publiques à destination des «jeunes issus de l'immigration», ouvrira aussi une inquiétude quant à la réalisation du second niveau de l'appartenance. Il en va alors de la peur qu'un tel départ catégorial, bien que posé comme ponctuel¹⁸, ne devienne finalement durable et n'amorce l'institution d'un statut spécifique susceptible de maintenir les «populations» ainsi saisies au *seuil* du droit commun ou encore de les tenir dans une position d'*assistée*. Là encore, ces craintes ont aussi leur pendant pour ce qui concerne l'édification d'un *individu*. Équipant et informant l'attention des pouvoirs publics qui, sur la base de celles-ci, constituent le «public» de leurs actions, les catégories en pointant publiquement les personnes soumises à la tutelle de l'État généreraient une coupable «stigmatisation». Les «jeunes» seraient alors livrés à l'attention de la communauté sous une description généralisante qui, constamment et uniformément, les adresse comme les *objet* d'un souci, comme les *patients* de politiques publiques (assistancielles ou répressives) ou comme les *personnages* de «problèmes publics» («l'insécurité», les «banlieues», etc.). Ils ne pourraient alors que difficilement parvenir à s'apparaître à eux-mêmes, et à

¹⁵ Au nombre de ceux-ci l'on trouve le régime de Vichy (avec son lot de lois antisémites et de caractérisation de la «race»), les divers tours pris par le régime de gouvernement colonial des personnes (différenciation de niveaux de citoyenneté, politique d'assimilation forcée ou au contraire de développement séparé, paternalisme à l'égard du colonisé, etc.) ainsi que les exploitations que subirent les premiers «travailleurs immigrés» (soit les parents de ceux que considèrent les sociologues).

¹⁶ La plupart du temps ce sont les pays anglo-saxons, États-Unis et Angleterre, qui offrent ces contre-modèles (émeutes raciales - «race-riot» -, «Ghettos», «Affirmative action», «communautarisme», etc.). L'ouvrage Faire société (Donzelot & alii., 2003) offre un bel exemple, au travers de la constitution de la «politiques de la ville» française, du jeu de la hantise d'un devenir-américain dans l'appréhension du «problème des banlieues» auquel les agents publics et les sociologues entendaient répondre.

¹⁷ C'est là que s'annonce et que prend sens le thème de «l'assignation identitaire», qui, on le verra, aura de beaux jours devant lui.

¹⁸ Cela parce que les catégories, confectionnées pour s'enquérir d'une «intégration», n'auraient pas vocation à perdurer. Il s'agit là d'une tension indépassable puisque la catégorisation, lorsqu'elle est mise en œuvre pour donner lieu à des politiques publiques destinées à réduire les différences et inégalités qui pèsent sur la cohérence d'une communauté politique, se trouve nécessairement prise entre une exigence de reconnaissance mais aussi de dépassement relatif des «différences» qu'elle capture.

autrui, comme des «individus», responsables et autonomes, distincts les uns des autres.

Enfin, la catégorisation articula des inquiétudes se rapportant au troisième niveau de l'appartenance. Ce troisième niveau ne se regarde pas de la même façon que les deux précédents puisqu'il s'atteint sur la base des deux autres. Si l'appartenance est rendue intégralement effective dans l'activité politique - laquelle se comprend comme égale participation à la discussion et à l'entretien des biens communs qui composent la communauté - c'est la réalisation des promesses et des attentes dessinées par les deux niveaux précédents qui permet son heureuse advenue. En effet, la «différence», dès lors qu'elle ne conduit pas à une ségrégation ou à l'impossibilité d'entrevoir puis de partager un destin commun, et l'égalité inscription dans le jeu des institutions, par le biais de laquelle les personnes se reconnaissent mutuellement une capacité à prendre part à un dialogue, ouvre un espace pour délibérer et agir politiquement¹⁹. Pour ce qui concerne ce niveau, le plus essentiel puisqu'il consacrerait l'appartenance, la catégorisation de l'origine ou des «différences» des «jeunes issus de l'immigration», via divers dispositifs publics, apparaîtrait là encore fort problématique. Si d'aucuns estimèrent au milieu des années 90 que seule la mise en œuvre de formules de reconnaissance de leurs «différences» (c'est à ce moment que surgit le lexique de «l'ethnicité», lequel ne se laisse comprendre que comme une façon de demander une reconnaissance) permettrait de re-disposer les bases fiduciaires nécessaires à une participation à l'activité politique, le plus grand nombre des sociologues se montrèrent résolument hostile à de tels projets. Car dès lors qu'il s'agit de concevoir les modalités pratiques et politiques de ces projets de reconnaissance arrive de nouveau, toujours accompagnée de son cortège de hantises, la question de la désignation catégoriale. Et celle-ci est dite préjudiciable à plus d'un titre.

Ainsi, elle pourrait conduire à une formule de *politisation* de la seule question qui vaille, la question de la «justice sociale», considérée comme inefficace si ce n'est résolument dangereuse. La reconnaissance, adossée à un dispositif de catégorisation qui spécifie des torts et leurs victimes, menacerait en effet de constituer une agence de lutte collective concurrente aux «classes sociales» et inapte à adresser efficacement la question politique des «inégalités» et des «rapports de pouvoir» prise en charge par celles-ci. Cette défiance de la figuration catégoriale des

«jeunes issus de l'immigration», qui pourraient trouver en celle-ci une ressource pour se mobiliser et se faire entendre, est donc conjointe à un souci pour l'épuisement de la «question sociale»²⁰. La «question sociale», non contente d'installer des priorités à l'activité politique, est grosse d'une *téléologie* politique qui spécifie comment conduire cette action publique. Téléologie par laquelle la politique se comprend comme une *lutte* (les «rapports sociaux» étant essentiellement caractérisés comme des «rapports de force» et des «jeux de pouvoir» mettant en prise des «dominés» et des «dominants») qui dresse par avance la nature et la morphologie des *agents* convenant à sa résolution et capable de la porter, soit des agents qui paraissent dans un état de *collectifs mobilisés* (sous la forme de «classes sociales») prenant part à un «*mouvement social*» ou syndical. Adossés à cette téléologie politique, nombre de sociologues se montrent peu enclins à considérer positivement la possibilité que se constituent de nouvelles figures pour adresser l'injustice et le tort. Car, sur la base de la formule de politisation qu'ils valorisent, il est le plus souvent d'emblée postulé que ces figures, non contentes de détourner les «jeunes» de la bonne lutte, ne sont jamais assez *grandes et générales* pour porter le «mouvement social» et ordonner un *clivage* oppositionnel «politiquement» *fécond*. Politiquement fécond c'est-à-dire capable d'intégrer et de totaliser de multiples luttes et résistances. Plus, il est même craint, soit que ne se renforce un clivage «français»/«étranger», lequel, constamment instancié par le Front National, aurait déjà affaibli et désolidarisé la «classe ouvrière», soit que ne s'annonce la formation, sur le mode américain réprouvé, d'une «question raciale».

Pour d'autres scripteurs l'actualisation de cette reconnaissance pourrait entraîner un *étouffement* du pluralisme des voix, cela en les alignant sur un *stan-*

¹⁹ Il faut en effet que le «commun» ne soit ni «donné» par avance, ni substantialisé en un «donné» (sous la forme d'une «propriété», d'une «origine» ou d'une «essence»), et que chacun soit également impliqué par lui pour qu'il y ait lieu de discuter et d'agir les uns «avec» les autres (Nancy, 1996; 1999; 2001).

²⁰ Cadre classique d'appréhension mais aussi de résolution des inégalités qui affectent la communauté politique, dont le devenir semble incertain lorsque vient à disparaître la «classe ouvrière», figure tout à la fois centrale dans l'histoire des inégalités (en tant que victime principale) et motrice quant à leur politisation et réduction (en tant qu'agent de transformation sociale et lieu d'organisation des résistances).

dard catégoriel d'autant plus dommageable que, arrêté par l'État, il passerait outre les formes d'auto-compréhension des personnes passibles de cette «identité» attribuée *verticalement* et *en troisième personne* (bref, les sociologues voient venir le problème de *l'assignation*). Dès lors l'édification de la communauté politique, par voie de la concertation dialogique, serait viciée puisque certaines personnes se verraient comme obligées à une *communautarisation* de leur voix pour paraître et prendre part; un prix à payer pour redonner du souffle aux «jeunes issus de l'immigration» et leur rendre une voix qui semble exorbitant puisque cela supposerait par ailleurs de consentir au sacrifice de leur *autonomie* - laquelle se vérifierait donc également au travers de l'exercice du *choix* d'une identification.

La «controverse des démographes»

À l'issue de cette revue des inquiétudes politiques que nourrissent nos disciplines, l'on peut se tourner vers la «controverse des démographes». Celle-ci éclata pour le plus grand nombre en 1998 sous le format quelque peu réducteur d'une querelle excessivement polarisée et personnalisée opposant M. Tribalat et H. Le Bras, deux démographes de renom. Quand bien même elle ne fut pas d'une grande tenue (l'invective et la dénonciation ad hominem trouvèrent largement à s'exercer), cette controverse est malgré tout d'importance. Tout d'abord, parce qu'elle consacra publiquement le «problème» de la catégorisation. À cette occasion il sortit en effet violemment de ses confinements disciplinaires. Ensuite, parce que cette controverse pris corps et s'exposa au public car une chercheuse, M. Tribalat, s'enquit précisément d'offrir, avec force publicité et insistance, une réponse à ce «problème» - cela en l'état de la promotion de catégories dites «ethniques». C'est cette proposition, pourtant déjà disposée dans des ouvrages²¹ relativement bien accueillis tant par la presse que par le monde académique, qui, lorsqu'elle fut appuyée à l'horizon du Recensement, déclencha une avalanche de prises de positions résolument critiques. Enfin, lors même que quelques voix fortes profitèrent de l'espace ainsi ouvert pour faire venir la question de la «mesure» statistique des discriminations (Simon, 1997), et malgré qu'à la même époque le gouvernement français apprêtait quelques dispositifs de politiques publiques dévolus à la lutte contre les discrimina-

tions, l'on ne saurait dire que cette controverse a participé à la consolidation de cette politique²².

C'est même le contraire qui eut lieu. Car le déchaînement d'alertes auquel cette proposition donna lieu, de même que le tardif mais minutieux dépeçage critique des ouvrages de M. Tribalat et de l'enquête MGIS qu'elle avait conduite (Blum, 1998), s'inscrivent majoritairement dans le cadre de problématique disposé par la «politique d'intégration». En effet, la vive appréhension du danger d'un dépôt généralisé de telles catégories dans la statistique publique, sur lequel s'élevèrent les voix des sociologues, démographes et statisticiens, et qui ne manqua pas de s'appuyer sur les hantises préalablement évoquées tout en les réinitialisant, est principalement relative à la réprobation d'une utilisation de ces catégories dans des enquêtes sur «l'intégration». Cela parce qu'il était craint que l'on soit tenté d'*expliquer* des différentiels de «performances d'intégration» en les rapportant à l'origine²³ - utilisation que pouvait laisser présager les ouvrages de M. Tribalat²⁴. C'est sous un tel cadrage que se constitua la menace d'une dissémination de catégories qui seront jugées scientifiquement amorphes, moralement douteuses, et surtout politiquement dangereuses²⁵.

²¹ *Il s'agit de Faire France (1995) et de De l'immigration à l'assimilation (1996). Ces deux ouvrages rendent publics les résultats de l'enquête Mobilité Géographique et Insertion Sociale (INED/INSEE).*

²² *On ne saurait non plus dire que son apparition se laisse seulement comprendre comme un symptôme de ce changement de politique.*

²³ *Soit en constituant donc l'origine comme une «variable» - sur l'inquiétude d'une mise en «variable» de l'origine comme moteur de la genèse de l'enquête «Construction des identités» (INSEE-INED). Cf. la seconde partie de notre article.*

²⁴ *Ce premier usage de catégories ethniques, est essentielle - non pas tant parce qu'un «tabou» fut brisé comme voudrait le croire M. Tribalat (1995) - parce que c'est l'inscription de celles-ci dans le projet d'une explication/évaluation de «l'intégration» qui greva durablement la réflexion. L'usage qu'en fit M. Tribalat dans Faire France (1995), plutôt que de briser un «tabou» ou de «faire fi de l'idéologie» (1996) a ré-alimenté cette foule de hantises tétanisantes dont à fait la liste raisonnée auparavant.*

²⁵ *On traitera que du dernier terme. Pour des éléments sur les deux autres termes de la critique, de même que pour trouver une chronologie de la dite controverse et observer la biographie de l'engagement de la voix critique de deux chercheurs, cf. Stavo-Debaugue (2003b).*

Une parution catégoriale et des critiques inscrites dans le cadre problématique d'une «politique de l'intégration»

Si des catégories «ethniques» paraissent pour la première fois dans l'enquête MGIS sous la plume de M. Tribalat, il convient d'exhumer les cadres politique et problématique²⁶ qui soutenaient et appelaient leur constitution et leur usage. Le montage de telles catégories intervient dans le cours d'une enquête statistique sur des *parcours «d'intégration»/«assimilation» d'immigrés et d'enfants d'immigrés*²⁷. Le cadre problématique déplacé par cette enquête s'adosse à une conception politique lisant «l'intégration»/«assimilation» comme une triple opération, se déployant à l'échelle de «générations», qui s'il se parachève dans une *affiliation à un collectif de référence* (figurée par la communauté nationale), réclame auparavant un alignement substantiel sur les *coutumes et manières d'être* des «nationaux» et la réalisation d'un effort de *dé-différenciation*. «L'intégration» se donne pour vis à vis des *immigrés*, lesquels sont éligibles à une action publique en tant qu'ils sont des *nouveaux-venus*, des *arrivants*. Ce sont les questions que posent leur *provenance* et leur *étrangéité* qui les qualifient comme les patients d'une politique spécifique, une politique qui doit s'assurer de leur «intégration». «L'intégration» se décrit alors comme le *passage* de leur état de membre d'une communauté excentrique, par quoi ils seraient porteurs de *coutumes* et de *dispositions propres* à leur communauté d'*origine*, à celui de membre à *part entière* du pays qui les a accueilli. Ce «à part entière» s'entend de plusieurs manières : participation similaire, dé-différenciation (tant sur le plan des «coutumes» ou «normes» que de leur «visibilité») et, terme de ce qui est appréhendé comme un *parcours*, celle de la «naturalisation» par quoi s'entérine une appartenance et une affiliation à la communauté «nationale». Le terme de «l'intégration» est donc une invisibilité de la provenance, une «mise à niveau» avec les membres de la communauté nationale dans le partage d'une «culture» commune et dans une semblable capacité à prendre part à une diversité d'activités et de «pratiques» (matrimoniales, culturelles, culturels, linguistiques, etc.). Son échec - surtout sous une compréhension républicaine de la communauté politique qui met en valeur la participation à des desseins communs et réprovoque les voix qui rappellent des provenances communautaires excentriques (infra ou supranationales) - s'en-

tend comme repli (repli incriminé comme «communautarisme»), forclusion sur des appartenances particulières qui ne pourraient être mises en partage, et maintien d'une différenciation (s'attestant dans un écart à une «normalité» statistique).

C'est sur le fond d'un tel cadre que MGIS (ou du moins son exploitation) s'est élevée. L'enquête entendait évaluer «l'intégration» au travers d'un contingent d'indicateurs²⁸ qui médiatisaient une comparaison entre deux genres de «collectifs», les collectifs des «immigrés», appréhendés et redistribués via leurs origines, et le «collectif national» dont la population, ses «pratiques» et «propriétés», étaient dressées comme un repère normatif. La saisie catégoriale s'opéra sur la base de l'origine puisqu'il s'agissait d'enquêter le chemin menant les personnes prises, au départ, comme *membre originaire* d'une «culture» ou «nation» distincte, à un état de «normalité», ou plutôt de *similarité*, état indexé aux caractéristiques socio-démographiques de la population témoin (mal)-nommée «français de souche». C'est donc dans cette enquête que parurent des catégories nommées par son auteur «catégories ethniques». Avec celles-ci, M. Tribalat entendait en outre pouvoir faire le départ entre divers segments de la «population immigrée» afin de se donner à enquêter une population «hétérogène»²⁹, hétérogénéité permettant de documenter divers «parcours» et états «d'intégration» - dans ses termes, il s'agissait toutefois d'*assimilation*. Or, l'«assimilation» est plus exigeante et sévère que l'«intégration». En effet s'assimiler s'entend comme une opération, qui certes se jouerait sur plusieurs «générations», consistant à «se fondre dans un tout, sans que rien ne vienne rappeler, dans la langue, les mœurs, la culture, une extériorité» (Crépon, p. 92, 2001). Plus,

²⁶ La fécondité du traitement statistique comme dispositif cognitif et politique est démontrée par les travaux de L. Thévenot (1990; 1994) et de A. Desrosières (1993; 2003).

²⁷ Dans la publication de l'exploitation de cette enquête, il est en effet dit que les catégories en question sont méthodologiquement nécessaires pour rendre compte du «processus d'assimilation» des «populations immigrés et de leurs enfants» (Tribalat, 1995, 1996), il convient d'y revenir car c'est l'ombre portée de cette justification qui empêchera d'entendre les voix qui estimèrent, à raison, que des catégories de cette sorte étaient ajustées à la révélation de discriminations.

²⁸ Les premiers «indicateurs» d'intégration furent brossés au début des années 90 par le Haut Conseil à l'Intégration.

dans une conception forte de l'«assimilation» (on ne présage pas qu'il s'agisse là d'une conception qui infuse le travail de Tribalat, même si un certain nombre d'indices peuvent parfois le laisser accroire), «tout était fait pour que ce rappel, à l'échelle de populations entières, soit rendu impossible. S'assimiler, c'était précisément ne pas prendre la parole comme étranger : c'était même refuser de la prendre, au cas où elle serait donnée. Et cela valait aussi (vaut encore) comme principe d'évaluation. La parole était donnée en priorité à celui qui pouvait proclamer haut et fort qu'il n'était plus un étranger, qu'il n'avait plus rien d'un étranger. De quelqu'un qui toujours éprouvait le désir de parler de son pays (d'en évoquer le souvenir), qui en avait la nostalgie, on disait (on dit toujours) qu'il ne pouvait pas, ou ne voulait pas s'assimiler» (*ibid.*). L'intégration dite «républicaine» est toutefois censément moins contraignante puisqu'elle laisse s'exprimer cultures et coutumes, mais en spatialisant et en délimitant cette expression (celle-ci doit être cantonnée dans une «sphère privée»). Cependant, il reste que même sous une compréhension républicaine de «l'intégration», les voix ne doivent pas se revendiquer d'une appartenance étrangère ou s'énoncer depuis et au nom d'une attache communautaire (car elles ne sont pas de bons conducteurs de la «volonté générale»), se sont des citoyens sans attaches qui doivent se porter à l'espace public dans la considération de la seule communauté qu'ils formeront avec leurs concitoyens.

En un certain sens, comme on va le voir, les critiques qui s'affrontèrent à cette enquête et aux catégories qu'elle utilisa s'inscrivent dans ce même cadre de la «politique de l'intégration». La controverse quant à l'utilisation de telles catégories «ethniques» constituées sur la capture de l'origine consista en effet pour l'essentiel en l'expression de la crainte que celles-ci ne participent à la réalisation des maux et défauts qui doivent être évités et surmonter par une «politique de l'intégration» - puisque de telles catégories seraient *stigmatisantes* elles différencieraient alors l'accès à une «normalité», de même la saisie publique de l'origine pourrait valoir reconnaissance d'une identification susceptible d'amorcer un rassemblement «communitariste» sur base «ethnique» et re-différencierait des personnes qui doivent se regarder comme des *semblables* (afin qu'elles se considèrent comme telles), enfin cela

fragmenterait la communauté nationale alors qu'il s'agissait de la consolider. Sans compter le fait qu'elles ont été considérées comme scientifiquement amorphes³⁰, si ces catégories furent déclarées porteuses de ces maux et grosses de ces dangers, la manière par laquelle les chercheurs réalisèrent cette menace est fort intéressante. Accélération l'inquiétude, généralisant les réticences à capturer les différences des «populations issues de l'immigration» en les haussant jusqu'à une défiance qui met en cause l'opération et le fait même de la catégorisation publique (quelle qu'elle soit), elle ne manquera pas d'empêtrer les sociologues, statisticiens et démographes dans une hantise radicalisée qui ne présage pas de l'avenir de la politique de lutte contre les discriminations.

²⁹ «La population immigrée est un ensemble très composite. L'ignorer reviendrait à attribuer à la durée de séjour des effets qui sont dus à l'origine précise. (...) L'assimilation est un processus qui se déroule sur un temps plus ou moins long en fonction du pays d'origine, mais aussi des caractéristiques, elles-mêmes changeantes, des migrants d'un même courant migratoire. Les cultures et traditions pèsent différemment suivant l'origine et sont plus ou moins proches des pratiques du pays d'accueil. (...) L'hypothèse d'une forte hétérogénéité des comportements en fonction de l'origine précise (pays de naissance, ou celui des parents) interdit de considérer l'ensemble des immigrés résidant en France comme un tout homogène. Il faut donc distinguer autant d'échantillons que de courants migratoires» (Tribalat, 1995, document de travail, op.cit.).

³⁰ Puisqu'il n'y aurait en France rien de telles que des «communautés» ou «identités» «ethniques», cette absence d'accent de réalité de «l'ethnique» ou de l'ethnicité condamnerait alors la capacité explicative des catégories - cf. Stavo-Debaugé, 2003b. Cette présomption d'irréalisme de «l'ethnique», parce qu'elle est bien partagée, ne permet que difficilement de donner corps à des positions justifiant l'usage de ces catégories en tant qu'elles autorisaient une première opération de reconnaissance. Malgré tout, quelques voix s'appuyèrent timidement et partiellement sur une grammaire multiculturaliste (Thévenot & Lamont, 2000), particulièrement mal équipée en France, afin de faire valoir le caractère souhaitable d'une prise en compte de «l'ethnique» (prise en compte des personnes qui, parce qu'elle peut se comprendre comme le fait de les «compter parmi nous», entrouvrirait une politique de reconnaissance). La plupart des acteurs de la controverse préféraient tout de même éviter d'entendre ces arguments car il semble qu'ils craignaient très fortement que ce genre de geste ne participe d'une surestimation du statut ontologique de l'entité «ethnique»; surestimation fâcheuse car pouvant conduire à des mises en valeurs exclusives et excluantes. Sur les rapports de la question ontologique et de la question explicative en sociologie, cf. Livet (2001).

Le «sens commun constructiviste» impliqué dans la controverse, accélérateur des réticences et cadre de réalisation publique de la menace

C'est parce que se pressentait un danger que la controverse fut particulièrement violente. Celui-ci parut des plus vifs car l'auteur principal de l'enquête MGIS réclama l'instanciation de catégories «ethniques» (dont elle avait adressé la première mouture dans les deux livres préalablement cités) dans le dispositif phare de la statistique publique qu'est le Recensement (Tribalat, 1997 & 1998). A l'aulne de cette réclamation, ce n'est plus seulement une critique circonstanciée de ses travaux³¹ qui se trouve en jeu, ce changement d'échelle induit par la référence au Recensement va reconfigurer drastiquement le cadre d'appréhension de l'enquête MGIS et de son lot de catégories. A l'horizon de l'implémentation de ce nouvel équipement catégoriel, les personnes qui prirent part au débat sortirent de leur réserve scientifique et se muèrent en «lanceur d'alerte» puisque l'utilisation routinière des catégories ou critères ethniques dans la statistique publique leur semblaient grosses de risques et de dangers politiques. L'on voit l'œuvre de ce changement de braquet dans cet extrait.

«L'utilisation du lieu de naissance ou de la langue maternelle dans une étude démographique n'est pas la question centrale. Ces indications figurent dans de nombreuses enquêtes depuis de longues années. En revanche, *construire à partir de ces données factuelles des concepts dénommés «catégories ethniques» ou «français de souche», est infondé et dangereux*, comme l'est l'attention portée au lieu de naissance ou à la langue maternelle au détriment de spécification plus complexe des individus et de leur parcours»³².

La triple puissance de la statistique publique

Si ce sont donc des menaces et des dangers qui se profilent dans l'annonce de l'entreprise de qualification catégoriale de l'origine, il reste qu'il s'agit d'un genre de menaces et de dangers bien particuliers puisque ceux-ci procéderaient des propriétés de la statistique publique et de ses appareillages de catégories et ils ne s'annonceraient que pour qui est capable de considérer la nature toute spéciale de ces propriétés. En effet, un danger se lirait, car, à travers son réseau et ses extensions, la statistique engage une capacité forte de *publicisation*.

Publicisation qui s'appréhende doublement comme *légitimation* et *caution offerte* à des «opinions» (irrationnelles et/ou immorales), et comme *consolidation* et *mise à disposition pour l'usage* de catégories porteuses de *fâcheux effets*. La saisie d'une telle menace fait fond sur l'attribution d'une triple *puissance* à la statistique publique. Une triple puissance accordée à son caractère de dispositif composite puisqu'il s'agit (i) de la puissance de la *Science* laquelle s'exerce comme *pouvoir d'énonciation d'assertions ontologiques pourvues d'une prétention de validité* (la science dit de quoi le «monde» est fait en stipulant, via des enquêtes et procédures propres, quelles entités sont indubitablement candidates à l'existence), (ii) de la puissance de l'*État*, en tant que capacité d'*imposition* et *force de légitimation*, et enfin (iii) de la puissance des *Réseaux* qui offrent leur capacité de *propagation* et de *mise en circulation d'objets* et de *formes*.

La topique de la légitimation et de la caution offerte à des conceptions de sens commun fut abondamment déployée par les auteurs qui s'opposèrent à ces catégories. Ainsi, par exemple, de Maryse Tripiet (sociologue)³³, qui évoquera le parcours de la catégorie «immigré» pour étayer sa mise en garde d'un précédent, et d'Alain Blum (démographe et historien)³⁴. Cette mise en cause d'une légitimation

³¹ Une critique qui s'exerçait à bas bruit et au sein des arènes confinées de la démographie.

³² Alain Blum, «démographie et catégories ethniques - la nécessité d'un débat de fond ?», texte mis sur le site «Listcensus» le 14 novembre 1998. On voit cependant que l'inquiétude prend sa source dans les utilisations que M. Tribalat fit de telles catégories, soit de les constituer en «variable» dans la cadre d'un projet d'explication de «parcours d'assimilation». On verra qu'il est des usages de catégories ethniques qui n'en font aucunement des «variables».

³³ «Déjà sous l'impulsion du Haut Conseil à l'Intégration, et sous l'influence des démographes de l'INED, l'INSEE publie depuis 1990, des tableaux concernant les immigrés et non les étrangers, insistant plus sur le processus de mobilité que sur l'appartenance juridique. Y avons nous gagné, sauf à légitimer un peu plus cette catégorie «immigré» dans l'opinion ?» («Projet de billet sur l'usage des statistiques «ethniques»», mis sur le site «Listcensus», le 23 novembre 1998). Ce texte sera publié par la revue *Hommes et Migrations* en 1999 dans un numéro spécial Connaitre et combattre les discriminations.

³⁴ «On doit éviter que l'introduction de concepts descriptifs nouveaux procurent une légitimation des catégories floues du sens commun. En durcissant ces catégories par des affectations sans équivoque (puisque chacun est ramené à un groupe et un seul), les travaux ainsi réalisés donnent l'impression que les catégories ont été théorisées alors qu'il n'en est rien» (Blum, 1998.).

d'un «sens commun», qui trouva également à se décliner aussi sous le thème *d'une ratification et d'un alignement sur un état de l'opinion publique*, ne manque pas de se radicaliser lorsque les acteurs de la controverse engagent des enquêtes sauvages sur la généalogie et la topographie de ces «opinions»³⁵. Elle se transforme encore lorsque certains d'entre eux liront là le souci majeur, l'objectif premier des promoteurs d'un usage des catégories «ethniques». Ce ne serait dès lors plus à des fins de connaissances, ni pour «mesurer des discriminations» qu'ils plaideraient pour un tel usage mais uniquement pour «prouver que l'opinion à raison» (Le Bras, 1998, p. 240)³⁶.

La mise en œuvre de *la topique de la dangerosité*, laquelle serait induite par l'actualisation de la capacité de consolidation et de mise à disposition pour l'usage de catégories aux effets incertains (bien que spécifiés comme ouvrant la voie d'une «*naturalisation*»), capacité logée en puissance dans la statistique publique, est particulièrement intéressante à plusieurs égards. Tout d'abord, il apparaît que cette topique s'appuie sur une vision proprement *constructiviste* de la statistique et tire sa force et son relatif réalisme du partage d'une telle vision. Par quoi il faut entendre que ceux qui virent là un danger considèrent que la statistique bien loin de mesurer une réalité déjà-là, sans intervenir sur elle, l'institue et la constitue par ses opérations mêmes. Équipée d'une telle vision, et assurés de son caractère partagé, les opposants disposèrent alors d'une ressource de mise en cause des catégories «ethniques» susceptible de se passer d'une coûteuse enquête généalogique qui exhiberait une intention illégitime ou un vice politique blottis au cœur d'une continuité disciplinaire (pour un exemple d'une telle enquête, cf. Bertaux, 1997a, 1997b, 2000). Munis d'un tel équipement critique, il ne s'agit plus pour les contradicteurs d'engager une descente dans le passé d'une biographie personnelle ou d'une histoire disciplinaire mais bien plutôt d'*anticiper des effets possibles* en s'appuyant sur les caractéristiques et propriétés actuelles du réseau de la statistique publique : des caractéristiques précisément mises en évidence ces vingt dernières années par l'histoire et la sociologie des statistiques et de l'action publique.

L'on peut voir l'activation exemplaire d'une telle pré-
vention chez la sociologue Maryse Tripiier. Après

avoir rappelé quelques propriétés d'un des outils majeurs de la statistique publique, le recensement, elle s'emploie bien vite à rendre impertinentes les questions relatives aux problèmes du *réalisme* de ces catégories (saisissent telles quelques entités effectivement existantes ?), de leur *genèse* (d'où viennent-elles et pourquoi maintenant les déposer ?) et des *propriétés et intentions* (qui sont-ils et que veulent-ils ?) de ceux qui en font la promotion, et appuie la proscription *uniquement* sur la question ouverte et partiellement indécidable de leurs usages futurs³⁷. Cette dangerosité anticipée se déclina de

³⁵ «Il y a quand même un lien, c'est clair, entre la montée du Front National et la préoccupation de la statistique publique là-dessus, moyennant une série d'intermédiaires évidemment, mais il y a un parallélisme chronologique que les historiens relèveront un jour et que moi je relève déjà» (F. Héran, intervention lors d'un débat organisé par l'association Pénombre.)

«La politisation de la question de l'immigration a conduit le Front National à utiliser le terme («français de souche») pour opposer des Français de référence aux Français d'origine étrangère (...). A partir de 1991, cet usage politique mal défini a été relayé par une caution scientifique, celle de l'INED (...) Au cours du processus, une pseudo-scientificité a été injectée à la notion, lui conférant une respectabilité que ses promoteurs du Front National ne pouvaient espérer» (H. Le Bras, «Les Français de souche existent-ils ?», texte mis sur le site de discussion électronique «Listensus» en novembre 1998).

³⁶ «Est-ce parce qu'il y a une montée de la xénophobie, du racisme et de l'antisémitisme en France (...) qu'il faut mesurer l'assimilation des populations ainsi visées ?» (Sandrine Bertaux, message «Listensus» du 18 décembre 98).

³⁷ «Il nous paraît évident que le recensement général de la population ne doit en aucune manière introduire des comptages et des fichiers concernant des groupes «linguistiques», «religieux», ou du type des «français ayant au moins deux grands-parents français», etc... D'une part les catégories ainsi constituées prennent corps dans l'imaginaire collectif (redoublant parfois les catégories idéologiques de l'opinion) mais et surtout la statistique publique, le recensement en premier lieu, constitue une base de données officielles et la réponse à l'agent recenseur est obligatoire. La constitution de ces bases de données sert la gestion publique. (...). Que ces catégories d'origine ou «ethniques» soient bonnes ou mauvaises du point de vue anthropologique, inventées par le fonctionnaire, le chercheur, les représentants reconnus de ces groupes, peu importe. Il n'en faut pas dans le recensement et plus généralement dans nos institutions (Education Nationale, collectivités locales, etc.), car qui peut dire l'usage qui en sera fait ? (...) L'argument de l'aide à des politiques publiques antidiscriminatoires n'est pas faux mais on peut le retourner, ces statistiques peuvent servir à de mauvaises politiques» (op. cit.). C'est nous qui soulignons.

bien des façons. On peut distinguer en effet plusieurs figures de risques politiques et moraux que contiendrait, selon nombre de chercheurs, l'implémentation d'un tel répertoire catégoriel dans les réseaux de la statistique publique : la figure du risque de l'agrandissement des différences³⁸, de l'effacement des bons repères³⁹, via une fâcheuse «ethnisation des rapports sociaux», celle de la «stigmatisation»⁴⁰ opérant au moyen d'une «assignation identitaire», ou encore de la fragmentation du sentiment d'une commune appartenance⁴¹, etc. Ceux-ci s'enlèvent tous sur la propriété de publication étendue et efficiente (en vertu de la triple puissance que lui attribue les participants de la controverse) de catégories d'identifications et de jugements qu'offrirait la statistique publique.

Le pivot et l'accélérateur de l'inquiétude se tient en effet là et il se laisse synthétiser de la sorte : *publier c'est faire exister en rendant disponible à l'usage des catégories et des formes de jugement*. C'est autour d'un tel moteur de l'inquiétude que quelques chercheurs entendront recentrer les enjeux de la controverse. D'abord parce que celui-ci dispense tout à la fois le contradicteur de se lancer dans une enquête généalogique ou dans un sondage des intentions occultes des partisans de ces catégories, deux types d'enquêtes qui bien vite flirtent avec une vaine polémique. Ensuite, et c'est plus problématique, une telle orientation peut également sauter l'étape d'une inspection de la validité sociologique et statistique des catégories incriminées. L'intuition d'un danger, qui mobilise l'attention au point de sidérer les personnes et de les empêcher d'entrevoir d'autres modalités d'usages des catégories de cette sorte, court-circuite tous ces préalables et arrête la réflexion au seuil de la peur que tous ces dangers, documentés et stabilisés dans des hantises partagées, ne viennent à se réaliser. Pour s'énoncer cette réticence n'a besoin ni de prouver une intention néfaste, ni de montrer que la formation de ces catégories s'ordonne à une conception politique ou à une idéologie sous-jacentes. La seule préfiguration de leur dépôt dans l'appareil statistique puis d'une ample publication qui les offrirait à l'usage (ou plutôt à des mésusages) suffit à aggrandir les réticences initiales et à nourrir une très vive défiance aisément publiable.

Toutefois, ce moteur de l'inquiétude n'est cependant pas si facile à mettre en marche puisqu'il n'est en effet pas évident de rendre «tangible» (Chateauraynaud & Tornay, 1999), tant pour soi que pour autrui, un danger, puisque celui-ci est néces-

sairement non encore advenue. La menace emportée par les objets mis en cause (des catégories statistiques) n'est pas immédiatement accessible puisque si ceux-ci ont été par certains auteurs déclarés immédiatement immoraux ou «contraires à la tradition républicaine» (c'est d'ailleurs par là que commença leur mise en cause [Le Bras, 1998]), leur dangerosité, quant à elle, est déterminée par des usages profanes ou politiques susceptibles d'être éventuellement activés dans un futur inscrutable. Il convenait donc pour les opposants de pouvoir s'ouvrir une vue sur le futur, vue sur le futur qui conditionne toute possibilité de se figurer un danger. Cette vue sur le futur, ou plutôt ce «sens du devenir» (Patocka, 1981), ceux-ci estimèrent qu'ils disposaient de quoi l'engager. Pour documenter et donner corps à leurs appréhensions, mais également afin d'étayer et de rendre publique la menace entrevue, ils invoqueront d'exemplaires précédents historiques et prendront appui sur les caractéristiques dynamiques que ceux-ci rendent disponibles et lisibles⁴² aux travers de travaux de sociologie et

³⁸ «Insister sur les origines implique que l'on considère désormais les différences entre français anciens et moins anciens comme essentielles, ce qui est très grave» (Maryse Tripier, op. cit.).

³⁹ «Il est certainement urgent de se donner les moyens d'étudier les faits de discrimination ethniques ou raciales en France, mais sans participer de l'ethnisation des rapports sociaux. J'entends ici une manière de considérer les appartenances d'origines raciales, ethnique, culturelle (au choix) comme «fixes» et déterminantes des comportements des personnes et des groupes (...). Au passage, toute l'analyse en terme de condition ou d'origine sociale (de classe) est gommée au profit de ces catégories» (texte non signé mis sur le site «Listensus» le 23 janvier 1999).

⁴⁰ «(Le risque), c'est l'usage social, politique, la stigmatisation éventuelle que pourrait produire une observation massive» (Jacques Magaud [ancien directeur de l'INED], entretien, avril 99). «Ce débat suggère de réelles interrogations, notamment sur les risques d'essentialisation et de stigmatisation des individus et des groupes au moyen de catégories identitaires figées. Il conduit à s'interroger sur les risques de réappropriation et de manipulation par les acteurs sociaux des catégories produites par le chercheur» («Assignation identitaire et catégories sociales dans le débat français», Raisons politiques, 1999).

⁴¹ «La reconnaissance publique des groupes particuliers risque de cristalliser et de consacrer les particularismes aux dépens de ce qui unit les citoyens, à organiser les replis des individus sur leur communauté d'origine (...). Elle risque de conduire à la fragmentation sociale en juxtaposant des «communautés», fermées les unes aux autres» (Schnapper, p. 261-262, 2000)

⁴² Sur la question de la «lisibilité» de l'histoire, lisibilité permettant aux personnes «d'agir dans l'histoire», cf. les réflexions que N. Dodier (2003) tire du très bel ouvrage de P. Ricœur (2000).

d'histoire qui consignent leur histoire, et ses effets, dans des mises en intrigues. La trajectoire des «catégories socioprofessionnelles» fût ainsi précisément engagée par les acteurs comme un précédent bien documenté qui permet de *préfigurer* le mouvement de l'institutionnalisation de catégories «ethniques» et, par là, de *présager* d'indésirables effets. Un tel «cas» est fortement disponible puisqu'il fut soumis à de nombreuses enquêtes sociologiques dont les critiques ont gardé mémoire⁴³ (furent ainsi convoqués : Boltanski, 1982; Desrosières & Thévenot, 1988; Desrosières 1993). Ils figureront également leurs inquiétudes en *imaginant* des usages probables ou bien en s'enquérant des prémisses d'un usage. Dessiner des mésusages ou des effets néfastes, vraisemblables, d'une telle statistique n'était pas très difficile à l'époque de la controverse, il suffisait juste d'une sensibilité à une actualité politique qui semblait laisser entrevoir une «dérive»⁴⁴.

Les inquiétudes ont donc été animées par une vision de la statistique nourrie par des travaux sociologiques - qui ont été, avec quelque injustice, considéré comme «constructivistes» - qui posent que le statisticien, bien loin de seulement «refléter» le monde social, «l'institue» pour partie dans et via son travail (Desrosières, 1993, 1996), soit qu'il le dresse et le rend appréhendable comme totalité et objectivité par la force de la triple puissance dont il dispose. Ces approches⁴⁵, dont des schèmes topiques furent mobilisés par les différentes parties prenantes de cette controverse, rendent central le *moment de la catégorisation*, et cela pour plusieurs raisons. Elles considèrent que les catégories publiques de la statistique participent à la «mise en forme du monde social», en consolidant des formes de saisie et d'évaluations des êtres humains et des choses dans des qualités conventionnelles qui s'offriront comme autant d'appuis à la coordination, mais aussi en informant des politiques publiques et en instituant (pour celles-ci) des classes d'agents et de patients, enfin en fournissant des repères impérieux pour la problématisation et la discussion publique - comme le remarque A. Desrosières la statistique, via sa capacité de figuration (c'est le rôle des «indicateurs»), soutient la «débatabilité» de problèmes qui, sans elle, seraient très littéralement inscrutables et indiscutables⁴⁶ car dépourvus d'une surface de factualité et d'une épaisseur minimale d'objectivité (1992). Elles soulignent que leur efficience s'étend

bien au-delà des réseaux solidement encadrés de l'appareil statistique national, à la fois par les usages «profanes» ou politiques qui peuvent en être fait et par le jeu de stabilisation et de légitimation de formes de jugement qui ne manquera d'avoir lieu. L'exemple le plus souvent fournit par les critiques et «lanceurs d'alerte» est celui des «cadres». Nombre d'entre eux font ainsi référence au travail de Luc Boltanski (1982), cela afin d'attester que sans appareillage statistique un certains nombres d'entités sociales qui «nous» sont maintenant familières n'existeraient pas. Forts de cette compréhension indexée à ce que l'on peut appeler un «*sens commun constructiviste*», et s'appuyant sur les «capacités

⁴³ «[...] l'exemple des CSP n'est pas indifférent à notre débat, L. Boltanski avait montré combien le repérage des cadres dans le recensement, au départ catégorie floue et issue des conventions collectives, avait contribué à en faire une représentation d'usage courant (avec de la pub pour cadre, des appartements, des vacances...) alors que d'autres pays ignoraient la notion. Faut-il vraiment compter officiellement des «arabes», des Kurdes, et cetera... et plus encore s'intéresser sans fin à l'ascendance des enfants français ?» (Texte non signé mis sur le site «Listcensus» le 23 janvier 1999).

⁴⁴ «On peut imaginer l'effet produit par la publication de chiffres sur les «ethnie» à l'échelle des régions dont certaines paraissent prêtes à glisser de la «préférence régionale» à la «préférence nationale» puis à la «préférence aux vrais français de souche» (Maryse Tripier, op. cit.).

⁴⁵ Ou plutôt ces sociologies... Remarquons d'ailleurs que certains des auteurs embarqués dans la controverse, via leurs travaux, ne se reconnaîtraient pas comme «constructivistes» (je pense notamment à L. Boltanski, A. Desrosières et L. Thévenot), de même nous ne les considérons pas ainsi. Nous ne faisons qu'observer un usage «constructiviste» par les acteurs de la controverse de certains de leurs travaux et ouvrages, usage qu'ils réprocheraient sans doute. Pour une utile et salutaire discussion de l'étrange ontologie et de la politique simpliste déplacées par la vulgate «constructiviste» (celle qui eut à s'exprimer dans la controverse), cf. le réjouissant ouvrage de I. Hacking, (1999).

⁴⁶ Il n'est d'ailleurs pas inintéressant de remarquer que nombre des critiques étaient hostiles à l'équipement de catégories «ethniques» parce qu'ils refusaient de discuter de «problèmes» confectionnés et amenés en politique par de très fâcheux personnages. L'insistance de certains des critiques (Le Bras, 1997; Bertaux, 2000; Merllie et Spire, 2000) à montrer l'intérêt de l'extrême droite pour la «mesure du nombre d'immigrés» manifeste une peur et un dégoût de fournir une base à la discussion avec ces personnes. Équiper de telles catégories revenant pour eux non seulement à donner crédit aux voix de cette fraction de «l'opinion publique» mais aussi à s'engager à leur offrir de quoi nourrir leur espace discursif.

d'extrapolations» (Stavo-Debaugé, 2003b) prospectives qu'il permet de nourrir, certains statisticiens se sont donc opposés à ce qu'ils interprétaient alors comme *la consolidation* d'un répertoire de jugement «ethnisant» à laquelle ils entendaient ne pas participer parce qu'ils la jugent, à bien des égards, politiquement dangereuse. Les dangers en question, comme on l'a vu, n'ont rien que de très nouveau, et ils trouvèrent à s'expliquer antérieurement. Mais force est de constater qu'ils ont gagné en «intensité cognitive» (Pharo, 1996) en trouvant le ressort d'un «sens commun constructiviste» maintenant bien partagé. Mais, comme on le verra, la radicalité même de ce ressort n'est pas sans maintenant poser problème.

La «note Héran», apaisement nécessaire après l'alerte ou étouffoir de la réflexion ?

A l'issue de cette controverse particulièrement violente, dans une double intention d'apaisement des alertes lancées à vive voix et de circonscription des inquiétudes, une position officielle se fit jour. Conjointement élaborée par des membres de l'INED, l'INSEE, la DARES et la DREES, elle donna lieu à une «note» qui commença à circuler durant l'été 1999. Cette note entendait encaisser à la fois les vives émotions qui infusèrent de la controverse et répondre du besoin d'étudier les discriminations, étude qu'il n'était plus possible de différer puisque, entre-temps, la lutte contre les discriminations avait été installée comme un «problème public» de toute première importance (le gouvernement agence plusieurs dispositifs à partir de 1998⁴⁷).

Un grand partage...

Cette «note» entend servir de «guide «non polémique», et largement partagé par les statisticiens concernant les variables de repérage de l'origine et des discriminations dans les enquêtes statistiques, ainsi que leur utilisation. Ce travail, qui vise à améliorer l'éclairage des discriminations en évitant tout «dérapiage» (...) à l'accord de principe de la direction générale de l'INSEE⁴⁸. Très rapidement, afin de dissiper l'idée que s'annoncerait un dépôt de catégories ethniques dans l'équipement catégoriel de base de la statistique publique, cette note dispose un partage entre deux grands genres de «variables» :

«les variables *standard* régulièrement utilisées dans les grandes enquêtes de la statistique publique; les variables *spécifiques*, construites pour les besoins d'enquêtes spécialisées sur la mobilité ou

l'intégration. (...)

Le premier groupe comprend trois variables majeures :

- La variable «français de naissance/devenu français/étranger», dite généralement «indicateur de nationalité». Elle figure au bulletin de recensement de la population depuis les débuts de la République. (...)

- Le pays de naissance, qui peut être détaillé ou regroupé (avec au minimum une distinction CEE/hors CEE). Il figure au recensement depuis 1962, ainsi que dans l'enquête Emploi. Pour les personnes dont l'indicateur de nationalité n'est pas «Français de naissance», le pays de naissance est assimilable à une nationalité d'origine.

- Couplé à l'indicateur de nationalité, le pays de naissance permet d'identifier les immigrés, au sens du Haut Conseil à l'intégration (1991), c'est-à-dire les personnes nées étrangères à l'étranger et installées en France, et de les ventiler le cas échéant selon l'origine nationale.

- Un complément indispensable est l'année d'installation en France, qui permet de calculer la durée de séjour, variable clef de l'intégration. Éliminée au recensement de 1975, l'année d'installation a été réintroduite au recensement de 1999⁴⁹. (...)

⁴⁷ Notamment, les CODAC, le «parrainage à l'emploi» mis en œuvre par les Missions Locales, le Groupe d'Études et de Lutte contre les Discriminations, etc.

⁴⁸ Réf. Réunions tenues à la DREES le 16-03-99 et le 8-04-99 et consultations écrites; DARES : O. Marchand, DREES : M. Elbaum, P. Ralle, P. Strobel, DPM : C. Saglietti, INED : F. Héran, INSEE : P. Champsaur, M. Glaude, Rédacteur : F. H.. Réflexions préalables sur l'étude des discriminations dans la statistique publique. 25 Mai 1999.

⁴⁹ La note se poursuit par une «remarque importante» qu'il convient de rapporter ici : «si l'on adopte le vocabulaire anglo-saxon, les variables de ce premier groupe seraient déjà des «catégories ethniques». Or cet abus de langage ne passe pas en français : on ne dit pas que les résidents d'origine italienne, turque, allemande, etc. forment en France une «ethnie italienne», une «ethnie allemande» ou une «ethnie turque» (remplacer «ethnie» par minorité ethnique ne change rien à l'affaire). Il est important de maintenir cette distinction : l'identification des origines nationales, telle qu'elle est retenue dans la statistique publique française, ne peut se confondre avec la notion de catégorisation ethnique». On verra par la suite que lorsque les «anglo-saxons» parlent de «catégories ethniques» il n'y a nul «abus de langage». Si abus il y a c'est celui de croire que l'usage qu'ils font de ce terme n'est commandé par aucune rationalité et ne relèverait que d'une faute linguistique - faute dont nous serions juges. Or, ce langage est congruent avec une politique de lutte contre les discriminations. En outre, comme la suite de l'article le montrera c'est un langage qu'il va nous falloir bien vite assimiler si l'on entend tenir l'objectif de lutter contre les discriminations.

Les variables du second groupe [variables spécifiques] poussent le questionnement plus loin, en remontant d'une génération. Elles incluent essentiellement :

- Le pays de naissance des parents;
- La langue dite maternelle (langue dont usaient les parents en famille dans la jeunesse de l'enquête)

Le pays de naissance des parents permet d'identifier les enfants d'immigrés, classés selon l'origine nationale. La langue permet de définir des cultures d'origines.

De telles variables figurent également dans certaines enquêtes de la statistique publique, et ceci depuis les années soixante. Mais il s'agit d'enquêtes spécialisées qui ont pour thème l'étude de la mobilité géographique, familiale, sociale ou l'étude de l'intégration scolaire et sociale.»

... et trois restrictions d'usage

Une fois ce partage opéré la note inscrit «trois restrictions sur l'usage des variables spécifiques» disposées comme autant de *scrupules* offerts à l'attention des statisticiens et visant, en les consignnant, à contenir les dangers aperçus puis amplement thématiques lors de la controverse. Il est en effet posé, premièrement, que les «variables» du second groupe sont «construites uniquement pour les besoins d'une étude particulière», puis, qu'elles «n'ont pas vocation à être consolidées dans une nomenclature standardisée d'usage universel», et, trois, que «il est essentiel de ne pas isoler ces variables dans la phase d'exploitation pour en faire par défaut des facteurs explicatifs de premier rang». Il s'agit bien là de restrictions commandées par une volonté de «contenir» des inquiétudes (montées en puissance via le moteur d'un «sens commun constructiviste») surgit lors de la controverse puisque la deuxième limitation donne pour exemple de «nomenclature standardisée d'usage universel» les «catégories socioprofessionnelles»⁵⁰, et cette restriction est justifiée par le fait qu'une standardisation de cette sorte «pourrait se diffuser ensuite dans les usages administratifs» et «risquerait de produire des effets d'assignation ou de stigmatisation». La troisième limitation entend quant à elle très clairement contenir «la tentation (...) d'attribuer à l'origine nationale des parents des vertus qui sont en réalité imputables à d'autres facteurs socio-démographiques». L'on voit alors que cette limitation prend elle aussi tout son sens si l'on tient compte des

défiances emportées par la controverse, elle fait fond sur la présomption scientifique d'une faiblesse ontologique de «l'ethnique» (faiblesse qui ne rend pas éligible l'origine au statut de candidat viablement une explication des conduites des personnes) et sur l'inquiétude, beaucoup plus morale, que d'aucuns ne grandissent l'origine en une «variable».

Conclusion de la première partie

Si la «note Héran» s'entend et se présente à la communauté des statisticiens et usagers de statistiques comme un éteignoir des inquiétudes nées de la controverse, il convient de discuter la conformation des dites inquiétudes. Remarquons tout d'abord qu'elles restent ancrées sur une seule modalité d'usage des catégories dites «ethniques», celle de la «mesure d'une intégration». C'est un tel usage qui risque de conférer une *capacité explicative* à ces catégories, puisque s'échiner à confectionner des catégories sur la base de l'origine des personnes, dans ce cadre problématique, cela revient à estimer que le fait d'être de telle ou telle origine pourrait *faire la différence* dans des «parcours d'intégration». Par là, s'exprime la défiance que la statistique publique en signant la pertinence de cette saisie catégoriale ne vienne ratifier l'antienne xénophobe de «l'inassimilabilité» de certaines «populations». C'est la considération d'un tel danger qui fonde les préventions d'utilisations des «variables spécifiques» que sont «l'origine» et «l'origine des parents», et qui demande à ce que *toutes* utilisations de celles-ci soient instamment appariées à des «analyses multivariées» - analyses qui permettraient de se garder d'une *mise en variable* de l'origine (cf. la deuxième partie à suivre). Mais, se figer là, c'est ne pas voir que, précisément, le cadre de la lutte contre les discriminations renverse l'implicite qui gouverne tant la problématique de «l'intégration» que les inquiétudes des chercheurs et statisticiens qui donnèrent de la voix lors de la controverse. *Implicite qui consiste à penser que le patient de l'action publique et l'objet de l'enquête statistique est «l'immigré». «Immigré» qu'il convient «d'intégrer» - ce qui supposerait qu'il consente à des efforts et à des sacrifices (effort de se détacher de «coutumes» qui l'empêcheraient de se tenir dans un état d'individu,*

⁵⁰ Dont on a vu la place dans la controverse, comme précédent historique permettant de se figurer le danger d'une consolidation des catégories «ethniques».

effort de *s'arracher* au confort d'une appartenance communautaire sur laquelle il se *replierait*, etc.) - et qu'il faudrait soumettre à des enquêtes afin de déterminer ce qui *en lui* (quelles «pratiques», «convictions» ou «coutumes»), et cela du fait de la communauté antérieure qui l'aurait ainsi *disposé*, fait obstacle ou ralentit son «intégration».

Or, ce que n'ont pas aperçu les chercheurs engagés dans la controverse c'est que le cadrage en terme de lutte contre les discriminations localise les obstacles ailleurs. Une telle politique ne s'inquiète pas de ce genre-ci «d'intégration» (laquelle s'apprécie en surplomb via des «indicateurs» fonctionnant sur des «moyennes») mais pose la question de l'égalité des personnes face aux épreuves et dans les épreuves : égalité de condition, égalité des chances, égalité de traitement. Pour le dire vite, et en attendant de déployer plus amplement notre argument, son lieu d'étude ce n'est pas «l'*immigré*» mais *ceux* et *ce* qu'il rencontre. A dire vrai, «immigré» n'est d'ailleurs pas une catégorie pertinente dans un cadre de lutte contre les discriminations, au contraire le maintien de cette figuration catégoriale fait même obstacle à la considération d'une égalité puisqu'elle fait signe vers la question de l'hospitalité⁵¹ - on y reviendra dans la conclusion générale. Cependant la lutte contre les discriminations en appelle elle aussi à des catégories «ethniques» (et/ou «raciales») mais ses raisons sont toutes autres. Ces raisons méritent d'être décrites pour elles-mêmes. Elles soulèvent bien des problèmes et n'enseignent pas, loin s'en faut, les défiances qui trouvèrent à s'exprimer durant la controverse. Mais au moins, avant que de se réfugier dans une inquiète tétanie, à l'ombre de prenantes hantises que l'on éteint avec de «grand partages» et de généreux scrupules épistémologiques et politiques, convient-il de déployer les tenants et les aboutissants d'une politique de lutte contre les discriminations *conséquente*. Reste donc pendant la question, inévitable, de la confection de catégories. Inévitable, car une politique de lutte contre les discriminations (dont les tenants et aboutissants se dévoileront pleinement lorsque l'on aura considéré les contraintes et exigences internes au droit anti-discriminatoire), qu'elle prenne ou non la forme d'une «affirmative action»⁵¹ si redoutée, ne

peut faire l'économie d'un équipement catégorial. Avant toute mise en forme d'un «public» de la politique, à partir de critères éventuellement masqués (Sabbagh, 2003a, 2003b), il convient en effet de pouvoir disposer d'un tableau qui atteste des inégalités affectant une classe spécifique de personnes appartenant pourtant, en droit et de plein droit, à la communauté politique. Cette attestation factuelle, en spécifiant les «différences» qui exposeront à des discriminations et conduiront à une injuste inégalité, déplace nécessairement l'exigence d'un équipement catégorial. C'est cette exigence qui, ayant été jusqu'alors évitée, pose crûment la question de la «cohérence»⁵³ de la politique de lutte contre les discriminations.

Joan Stavo-Debauge
j.stavo-debauge@voila.fr

⁵¹ Sur la question de l'hospitalité et pour une analyse pragmatique de sa progressive mise en tension avec une exigence et une attente d'appartenance pointant à mesure que s'installe le «nouveau-venu» cf. Stavo-Debauge (2003a).

⁵² «Affirmative action» est conventionnellement traduit par «action positive» ou «discrimination positive». Sur le caractère souterrain de l'acclimatation française à cette forme d'action publique cf. Sabbagh & Calvès (1999).

⁵³ De là vient le titre du rapport que nous avons fait avec P. Simon, La statistique et les discriminations : à la recherche d'une cohérence (Simon & Stavo-Debauge, 2003).

Références

- Amselle, J.-L. (2001), *Vers un multiculturalisme français. L'empire de la coutume*, Paris, Flammarion.
- Bataille, P. (2003), «Racisme populaire et relais institutionnels, discrimination systémique et indirecte», in *Lutter contre les discriminations*, Borillo, D. (dir.), Paris, La découverte.
- Bertaux, S. (1997a), «Le concept démographique d'assimilation : un label scientifique pour le discours sur l'intégration ?», *Revue Française des Affaires Sociales*, 51, 2.
- Bertaux, S. (1997b), «Les nouvelles catégories d'analyse des populations immigrées et de leurs enfants en démographie : «assimilation» et «population de souche»», *Démographie et Politique*, 1.
- Bertaux, S. (2000), ««Processus» et «population» dans l'analyse démographique de l'immigration en France (1932-1996)», in *L'invention des populations*, Hervé Le Bras (dir.), Paris, Odile Jacob.
- Blum, A. (1998), «Comment décrire les immigrés - à propos de quelques recherches sur l'immigration», *Population*, 3.
- Boltanski, Luc (1982), *Les cadres: la formation d'un groupe social*, Paris, Éditions de Minuit.
- Boltanski, L. et Thévenot, L. (1991), *De la justification. Les économies de la grandeur*, Paris, Gallimard.
- Boltanski, L. et Chiapello, E. (1999), *Le nouvel esprit du capitalisme*, Paris, Gallimard.
- Borillo, D. (2003), «La politique antidiscriminatoire de l'Union européenne» in *Lutter contre les discriminations*, Borillo, D. (dir.), Paris, La découverte.
- Breviglieri, M. & Stavo-Debaugé, J. (1999), «Le geste pragmatique de la sociologie française». *Antropolitica*, 7, p. 7-22.
- Breviglieri, M. & Conein, B. (dir.) (2003), *Tenir ensemble et vivre avec. Explorations sociologiques de l'inclination à cohabiter*, Rapport Final pour le PUCA, Multigr. 441 p.
- Breviglieri M. & Stavo-Debaugé, J. (à paraître, 2004), «Les identités fragiles. Les «jeunes issus de l'immigration» sous des regards sociologiques», in *Les jeunes : liens, risques et engagements*, Cichelli-Pugeault, C., Cichelli, V. & Ragi, T., Paris, PUF.
- Calvès, G. (2001), «Pour une analyse (vraiment) critique de la discrimination positive», *Le Débat*, n°117, Paris, Gallimard.
- Calvès, G. (2002), ««Il n'y a pas de race ici» : le modèle français à l'épreuve de l'intégration européenne» *Critique Internationale*, vol. 17.
- Chateauraynaud, F. & Torny, D. (1999), *Les sombres pré-curseurs*, Paris, EHESS.
- Crépon, M. (2001), «Donner la parole (langues, cultures, territoires)» in *Historicité et spatialité*, Benoist J. et Merlini F., (éds) Paris, VRIN.
- De Rudder, V., Poirer, C. & Vourc'h, F. (2000), *L'inégalité raciste. L'universalité républicaine à l'épreuve*, Paris, PUF.
- Desrosières, A. et Thévenot, L. (1988), *Les catégories socioprofessionnelles*, Paris, La Découverte.
- Desrosières, A. (1992), «Discuter l'indiscutable» in *Pouvoir et légitimité, figures de l'espace public, Raisons pratiques* n°3, Cottureau, A. & Ladrière, P. (éd.), Paris, EHESS.
- Desrosières, A. (1993), *La politique des grands nombres. Histoire de la raison statistique*, Paris, La Découverte.
- Desrosières, A. (1996), «Refléter ou instituer : l'invention des indicateurs statistiques», Communication aux journées d'études *Les indicateurs socio-politiques aujourd'hui* organisées par l'Observatoire Interrégional du Politique, et l'Association Française de Science Politique.
- Desrosières, A. (2003), «Historiciser l'action publique : l'état, le marché et les statistiques», in *Historicité de l'action publique*, Laborier, P. & Trom, D. (dir.), Paris, PUF.
- Dodier, N. (2003), «Agir dans l'histoire. Réflexions issues d'une recherche sur le sida», in *Historicité de l'action publique*, Laborier, P. & Trom D. (dir.), Paris, PUF.
- Donzelot, J. avec Mevel, C. et Wyvekens, A. (2003), *Faire société. La politique de la ville aux États-Unis et en France*, Paris, Seuil.
- Esposito, R. (2000), *Communitas. Origine et destin de la communauté*, Paris, PUF.
- Fassin, D. (2002), «L'invention française de la discrimination», *Revue Française de Science Politique*, n°4, Août.
- Fassin, E. (2003), «Penser la discrimination positive», in *Lutter contre les discriminations*, Borillo, D. (dir.), Paris, La découverte.
- Hacking, I. (1999), *The Social Constructions of What ?*, Cambridge, Harvard University Press.
- Heurtin, J.-P. et Trom, D. (1997), «Se référer au passé», *Politix*, 39.
- Hunyadi, M. (2000), *L'art de l'exclusion. Une critique de M. Walzer*, Paris, Cerf.
- Laborier, P., Trom, D. (dir.) (2003), *Historicités de l'action publique*, Paris, PUF.
- Lamont, M., Thévenot, L. (dir.) (2000), *Comparing Cultures and Politics : Repertoires of Evaluation in France and the United States*, Cambridge, Cambridge University Press.
- Le Bras, H. (1997), «Ethnie, souche, racisme», *Passages*, 83.
- Le Bras, H. (1998), *Le démon des origines. Démographie et Extrême-Droite*, La Tour d'Aigues, L'Aube.
- Le Bras, H. (dir.) (2000), *L'invention des populations : Biologie, idéologie et politique*, Paris, Odile Jacob.
- Lemieux, C. (1999), *Mauvaise presse*, Paris, Métailié.
- Livet, P. (2001), «Ontologie, institution et explication sociologique», in *L'enquête ontologique. Du mode d'existence des objets sociaux*, Livet P. et Ogien R. (dir.), *Raisons Pratiques*, n°11.
- Lorcerie, F. (2000), «La lutte contre les discriminations ou l'intégration requalifiée» in *VEI Enjeux*, n°121, Juin.
- Merllie, D., Spire, A. (2000), «La question des origines dans les statistiques en France. Les enjeux d'une controverse», *Le Mouvement Social*.

dossier

- Mesure, S., Renault, A. (1999), *Alter Ego. Les paradoxes de l'identité démocratique*, Paris, Aubier.
- Nancy, J.-L. (1996), *être singulier pluriel*, Paris, Gallilée.
- Nancy, J.-L. (2000), *Conloquium*, in *Communitas. Origine et destin de la communauté*, Esposito, R., Paris, PUF.
- Nancy, J.-L. (2001), *La communauté affrontée*, Paris, Gallilée.
- Patočka, I. (1981), *Essais hérétiques. Sur la philosophie de l'histoire*, Paris, Verdier.
- Pattaroni, L. (2001) «Le geste moral. perspective sociologique sur les modalités du vivre ensemble», *Carnets de Bord*, 2.
- Pattaroni, L. (à paraître, 2004) «Autonomie et dépendance. Le travail social de proximité comme institution de l'individu», in *Politiques du proche*, THÉVENOT, L. (éd.).
- Pharo, P. (1996), *L'injustice et le mal*, Paris, L'harmattan.
- Quéré, L. (2002) «La structure de l'expérience publique d'un point de vue pragmatiste», in Cefai D. et Joseph I. (dir.), *L'héritage du pragmatisme*, La Tour d'Aigues : Éditions de L'Aube.
- Renault, A. (2002), *La libération des enfants*, Paris, Bayard.
- Ricœur, P. (1955), *Philosophie de la volonté, Tome I. Le volontaire et l'involontaire*, Paris, Aubier.
- Ricœur, P. (1990), *Soi-même comme un autre*, Paris, Le Seuil.
- Ricœur, P. (2000), *La mémoire, l'histoire et l'oubli*. Paris, Le Seuil.
- Ricœur, P. (2001), «Autonomie et vulnérabilité», in *Le Juste 2*, Paris, Esprit, coll. «Philosophie».
- Sabbagh, D. (2003a), *L'égalité par le droit. Les paradoxes de la discrimination positive aux Etats-Unis*, Paris, Economica
- Sabbagh, D. (2003b), «Judicial Uses of Subterfuge: Affirmative Action», *Political Science Quarterly*, Summer.
- Schnapper, D. (2000), «Comment reconnaître les droits culturels», in *Comprendre les identités culturelles*, Kymlicka, W. et Mesure, S. (dir.), n°1, PUF.
- Simon, P. (1997), «La statistique des origines : l'ethnicité et la «race» dans les recensements aux États-Unis, Canada et Grande Bretagne», *Sociétés Contemporaines*, 26.
- Simon, P. (1997), «La représentation statistique de l'immigration. Peut-on comptabiliser l'ethnicité» in *Old and New Minorities, anciennes et nouvelles minorités*, Rallu, J.-L., Courbage, Y., Piché, V. (dir.), Paris, John Libbey Eurotext/INED.
- Simon, P. & Stavo-Debaugé, J. (2003), *La statistique et les discriminations : à la recherche d'une cohérence*. Rapport remis au FASILD, multigr. 222 pages.
- Spire, A. (1999), «De l'étranger à l'immigré. La magie sociale d'une catégorie statistique», ARSS.
- Stavo-Debaugé, J., (2003a), «Cohabiter avec ou comme un étranger», in *Tenir ensemble et vivre avec. Explorations sociologiques de l'inclination à cohabiter*. Breviglieri, M. & Conein, B. (dir.), Rapport Final pour le PUCA, Multigr. 441 p.
- Stavo-Debaugé, J. (2003b), «Prendre position contre les catégories 'ethniques'. Le sens commun constructiviste, une manière de se figurer un danger politique», in *Historicité de l'action publique* Laborier, P. et Trom, D. (dir.) Paris, PUF.
- Stavo-Debaugé, J. (à paraître, 2004), «Aux seuils de «l'intégration» et en butte aux «discriminations» : apprêter et soutenir une volonté fragilisée, le «parrainage à l'emploi» in *Politiques du proche*, Thévenot, L. (dir).
- Thévenot, L. (1990), «La politique des statistiques : les origines sociales des enquêtes de mobilité sociale », *Annales*, 6.
- Thévenot, L., (1994), «Statistique et politique : la normalité du collectif», *Politix*, n°25.
- Thévenot, L. (1998), «Pragmatiques de la connaissance», in *Sociologie et connaissance. Nouvelles approches cognitives*, Borzeix, A. Bouvier, A. et Pharo, P. (dir.), Paris , Editions du CNRS.
- Thévenot, L. (1999), «Faire entendre une voix : régimes d'engagements dans les mouvements sociaux». *Mouvements*, 3.
- Thévenot, L. (2000), «L'action comme engagement», in *L'analyse de la singularité de l'action*, Barbier, J.-M. (dir.), Paris, PUF.
- Thévenot, L. & Lamont, M. (2000), «Exploring the French and American polity», in *Rethinking comparative cultural sociology: Repertoires of Evaluation in France and the United States*, Lamont M. et Thévenot L. (éd.), Cambridge, Cambridge University Press.
- Thévenot, L. (dir.) (à paraître, 2004), *Politiques du proche*.
- Tribalat, M. (1995), *Faire France : une enquête sur les immigrés et leurs enfants*, Paris, La Découverte.
- Tribalat, M. (1995b), «Assimilation : indicateurs, questions de méthodes, le cas Français», document de travail, INED.
- Tribalat, M. (avec Simon, P. et Riandey, B.) (1996), *De l'immigration à l'assimilation*. Paris, La Découverte-INED.
- Tribalat, M. (1996), «Faire fi des a priori idéologiques», *M.A.R.S.*, 6.
- Tribalat, M. (1997), «Le processus d'assimilation en France : un modèle en crise ?», *La Revue de la CFDT*, 2
- Tribalat, M. (1998), «De la nécessité de reformuler la question de l'immigration en France», *L'Année sociale*.
- Tripiet, M. (1999), «De l'usage de statistiques «ethniques»», *Hommes et migrations*, n°1219.
- Walzer, M. (1996), *La critique sociale au XX^{ème} siècle*, Paris, Métailié.
- Walzer, M. (1997), *Sphères de justice*, Paris, Le Seuil